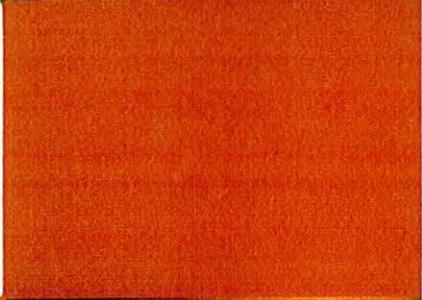




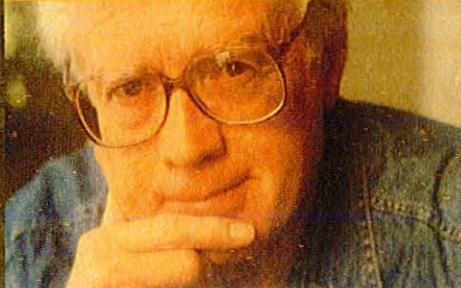
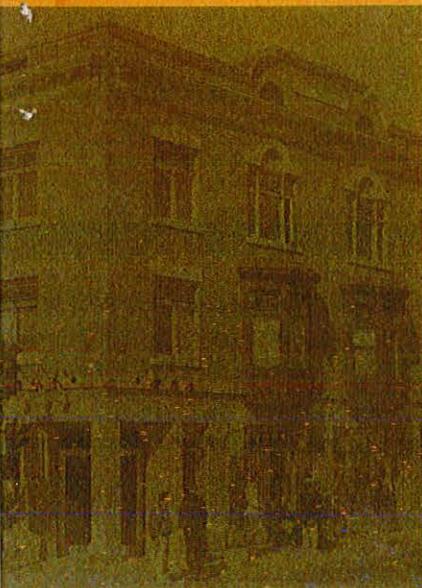
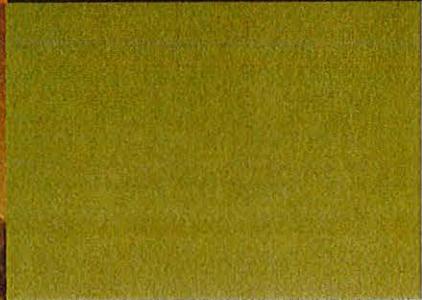
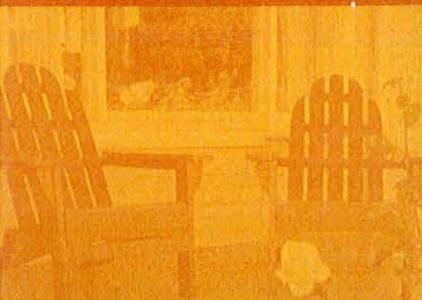
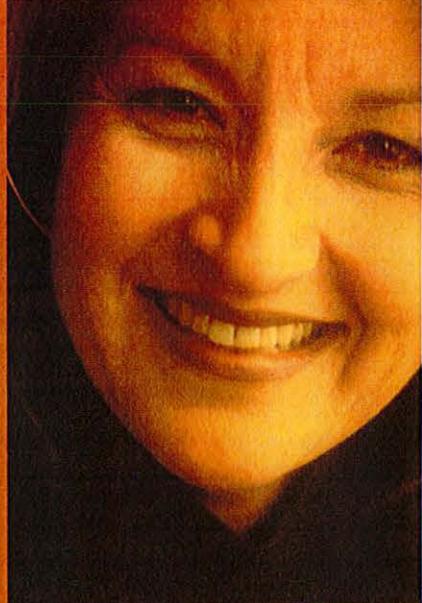
CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SAUVEUR

RAPPORT ANNUEL 2015



Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

Table des matières

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
1.1 Ses membres au 31 décembre 2015	7
1.2 Son fonctionnement	8
1.3 Participation du public aux assemblées.....	8
1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement	9
2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2015	9
2.1 Plan local de mobilité durable de quartier.....	9
2.2 Comité Fleurir Saint-Sauveur	10
2.3 Comité des communications	11
2.4 Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.....	12
2.5 Comité du marché public	12
2.6 Consultation citoyenne sur la maison de la culture.....	13
2.7 Table de concertation vélo des conseils de quartier.....	15
3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF	16
4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
4.1 Participations à des organismes ou regroupements.....	17
5. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER	18
6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	19
7. ÉTATS FINANCIERS	20

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL

C'est avec fierté que les membres du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent les activités de l'année 2015, qui s'est écoulée sous le sceau de l'engagement et de la participation citoyenne!

Nous avons continué notre participation au sein du Groupe de travail sur la mobilité durable du quartier (GTMDQ) pour l'achèvement du Plan de mobilité durable du quartier (PMDQ) de Saint-Sauveur, une mission ayant duré plus de quatre ans. Ce projet vise à proposer des solutions adaptées aux réalités et aux besoins des résidentes et résidents du quartier en matière de déplacements actifs, de circulation, d'aménagement et de transport. La population est partie prenante du projet, car c'est elle qui connaît le mieux le quartier et qui est en mesure d'y apporter des solutions. Dans le même domaine, le conseil de quartier a participé à la Table de concertation vélo des conseils de quartier qui a pour but de faire le suivi de la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec et d'émettre des recommandations communes à tous les conseils de quartier. À ce sujet, le conseil a d'ailleurs entrepris des démarches pour relancer le projet de parcours cyclopedestre Dollard-des Ormeaux-Lionel-Bertrand.

Nous avons également poursuivi l'organisation de l'activité « Fleurir Saint-Sauveur » dans le cadre de la fête de quartier « Saint-Sauveur en fleurs ». La nouvelle approche développée et les commentaires positifs que nous avons reçus nous ont encouragés à répéter l'expérience l'été prochain. Il faut aussi souligner l'apport de deux administrateurs à la mise sur pied d'un marché public dans Saint-Sauveur, où la population du quartier a pu s'approvisionner en fruits et en légumes frais. Leur contribution se poursuivra d'ailleurs au cours de la prochaine année.

Après l'aboutissement des projets de réfection et de verdissement de la rue Anna et du boulevard Langelier, le comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur et verdissement s'est renouvelé et a entrepris de chercher des solutions à la problématique des îlots de chaleur et au manque d'espaces verts qui nuisent grandement à la qualité de vie dans le quartier. À ce sujet, le conseil de quartier a adopté une résolution encadrant l'utilisation des sommes résiduelles du Plan directeur de quartier qui devront être consacrées au verdissement. Une partie de cette somme a été allouée à la réfection du parc de poche Napoléon-Victoria.

Le conseil de quartier s'est intéressé au maintien et à l'amélioration des services de proximité. Nous avons effectué au suivi régulier de la sauvegarde du caractère public et communautaire du Centre Édouard-Lavergne auprès de notre conseillère municipale. Nous avons adopté des orientations lors des consultations publiques concernant des modifications de zonage favorisant le maintien ou le développement de nouveaux commerces comme la brasserie artisanale Griendel.

Plusieurs sujets d'intérêt ont également été portés par des citoyennes et des citoyens ainsi que par les organismes communautaires, soucieux de contribuer à l'amélioration de la vie de quartier ou encore de conserver ses acquis. Ainsi, le conseil de quartier a collaboré à la consultation populaire concernant le projet de maison de la culture de Saint-Sauveur le 3 juin

dernier. Cet exercice nous a permis de constater l'important intérêt des citoyens pour une maison de la culture ainsi que leur attachement au site du Centre Durocher. Le conseil de quartier a d'ailleurs décidé de mettre en place un comité Maison de la culture et de demeurer vigilant quant à l'état d'avancement du projet de démolition du Centre Durocher et du projet de construction des Habitations du même nom pour minimiser les effets négatifs sur les citoyennes et les citoyens.

Pour la prochaine année, nous poursuivrons notre participation, entre autres, au GTMDQ, à la Table de concertation vélo des conseils de quartier, au comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur. Le conseil de quartier sera également consulté ou rencontré au cours des prochains mois sur plusieurs projets importants, dont la piste cyclable sur les rues Montmagny-de Courcelette, la réfection de la rue Saint-Ambroise et le réaménagement du parvis de l'église Saint-Malo.

Le conseil de quartier tient à souligner le départ, au cours de la dernière année, de plusieurs administratrices et administrateurs expérimentés et de personnes-ressources ayant contribué à son bon fonctionnement. Enfin, merci aux membres du conseil de quartier de leur engagement inestimable, car vous contribuez à enrichir la vie du quartier. Merci à nos collaborateurs, en particulier le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur. Enfin, merci aux citoyennes et citoyens qui participent aux assemblées publiques du conseil. C'est grâce à vos projets et à votre intérêt pour le quartier qu'il fait bon vivre dans Saint-Sauveur!

Le conseil d'administration :

M ^{mes} Mélanie Fortin	Administratrice
Sophie Gallais	Administratrice
Chantal Gilbert	Conseillère municipale
Odréanne Leblond	Administratrice

MM. Bruno Falardeau	Secrétaire
Antoine Bernier	Trésorier
Jean-François Lépine	Administrateur
Guillaume Bélanger	Administrateur
Sylvain Simoneau	Président

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2015

Membres avec droit de vote

Mmes	Mélanie Fortin	Administratrice (2017)
	Sophie Gallais	Administratrice (2017)
	Odréanne LeBlond	Administratrice (2016)
MM.	Bruno Falardeau	Secrétaire (2017)
	Antoine Bernier	Trésorier (coopté 2016)
	Guillaume Bélanger	Administrateur (coopté 2016)
	Jean-François Lépine	Administrateur (2016)
	Sylvain Simoneau	Président (2017)

Deux postes électifs (résidente et résident) et un poste coopté sont vacants.

Membres sans droit de vote

Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale (à partir de novembre)

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration : MM. Olivier Meyer et Nicolas St-Laurent et Mmes Frédérique Paré et Véronique Demers.

Secrétaire de rédaction

Mmes Marianna Dubé-Marquis et Marie-Julie Chagnon

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

MM. André Martel et Denis Bergeron, conseillers en consultations publiques

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

En 2015, en plus de l'assemblée annuelle, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu dix assemblées du conseil d'administration, une assemblée spéciale de consultation ainsi qu'une consultation citoyenne conjointe avec le comité des citoyens et citoyennes du quartier St-Sauveur. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées ordinaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Centre Monseigneur-Bouffard, sis au 680, rue Raoul-Jobin. Généralement, les assemblées se tiennent le troisième mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août où le conseil fait relâche.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », à la section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier. Dans le menu déroulant, il faut choisir « Saint-Sauveur » sous la section « La Cité-Limoilou ».

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource de l'Arrondissement

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
399, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du courriel : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Twitter : @cqstsauveur

La personne-ressource à l'Arrondissement est M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, par téléphone, au 418 641-6101, poste 3621, par télécopieur au 418 641-6576 ou par courriel à : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2015

2.1 Plan local de mobilité durable de quartier

Le Plan local de mobilité durable de quartier (PMDQ) est réalisé conjointement par le conseil de quartier de Saint-Sauveur et le comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

Le suivi et la rédaction du PMDQ sont assurés par le Groupe de travail sur la mobilité durable de quartier (GTMDQ) au sein duquel trois sièges sont réservés aux membres du conseil de quartier et trois autres à ceux du CCCQSS. Ce comité de suivi, créé en 2010, s'est de nouveau réuni à plusieurs reprises au cours de 2015.

Les travaux entourant la rédaction du PMDQ se sont poursuivis au cours de la dernière année à la suite de la publication en 2014 du diagnostic citoyen faisant état des préoccupations des citoyennes et citoyens. Le diagnostic citoyen avait ainsi établi les objectifs à atteindre, souhaités par la population, ainsi que les moyens suggérés pour améliorer le transport actif (piétons, vélo), le transport collectif, la convivialité et la sécurité de l'espace public et la réduction de l'impact de la circulation automobile de transit dans le quartier Saint-Sauveur. Ce premier document a ainsi permis de déterminer les orientations et le contenu du PMDQ.

Des rencontres ont également eu lieu avec des représentants de la Ville de Québec au cours de 2015 en vue de la possible réalisation d'un projet pilote dans le quartier Saint-Sauveur qui serait conforme aux objectifs du PMDQ. Le projet a toutefois été abandonné, mais la ville demeure ouverte à soutenir des initiatives proposées par le milieu.

L'objectif principal du GMTDQ pour 2016 est de travailler à la publication et à la promotion de la version définitive du PMDQ qui devrait avoir lieu au cours du mois d'avril 2016. Le GMTDQ prévoit également mettre sur pied un comité de suivi conjoint pour assurer le suivi des orientations du PMDQ. Nous souhaitons ainsi que le PMDQ devienne un outil de travail et de référence pour les autorités municipales pour faciliter l'intégration des préoccupations citoyennes lors de la planification des travaux publics qui doivent être effectués dans le quartier.



2.2 *Comité Fleurir Saint-Sauveur*

C'est vers la fin de l'année 2011 que ce comité a été créé grâce à l'initiative d'une résidante du quartier. En 2015, les membres du conseil de quartier qui composaient ce comité étaient Mmes Véronique Demers et Odréanne Leblond et M. Guillaume Bélanger.

Les membres de ce comité ont organisé un événement d'animation urbaine dans le cadre de la journée de « Saint-Sauveur en fleurs » qui s'est tenue le 6 juin 2015. Cette animation avait pour but de fleurir le quartier tout en donnant les outils pour le faire. Aussi, un atelier organisé a permis aux résidentes et résidents intéressés de confectionner l'arrangement de pots de fleurs. Pour l'occasion, le comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur avait amassé une grande quantité de pots recyclés et avait invité les citoyens à en apporter lors de l'activité. Pour ce faire, le conseil de quartier avait mis à la disposition des citoyens non seulement les pots, mais également la terre et les plantes ornementales pour les remplir. Le

conseil de quartier, appuyé du comité des citoyens, avait aussi mis à la disposition des résidents un service de livraison de fleurs à vélo.



2.3 Comité des communications

En 2015, le comité des communications du conseil de quartier était formé de trois administrateurs. La page Facebook du conseil de quartier a été animée régulièrement. Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, le nombre de mentions « J'aime » de la page du conseil de quartier est passé de 181 à 355. Sans jamais payer de publicité, les publications du conseil ont joint jusqu'à 858 personnes en 2015.

Le conseil de quartier a également une page internet sur le média hyperlocal monsaintsauveur.com. Les publications concernant le conseil de quartier sur ce média ont attiré 884 visiteurs uniques en 2015 (contre 600 en 2014). Sur la plateforme Twitter, le conseil de quartier a 66 abonnés.

Par l'intermédiaire de ces trois plateformes internet, tous les membres du conseil ont été présentés aux citoyennes et citoyens. De plus, les membres du comité des communications y relaient des informations diverses sur les actualités du quartier, les événements qui touchent les citoyennes et citoyens de Saint-Sauveur, ainsi que l'horaire des assemblées du conseil et les ordres du jour des assemblées.

Un plan de communication pour l'année 2016 aura également été défini par les trois administrateurs afin de joindre plus efficacement un nombre encore plus grand de citoyennes et citoyens.



Conseil de quartier de Saint-Sauveur



@cqstsauveur

2.4 Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur

Le comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur, anciennement nommé le « comité îlots de chaleur et comité ad hoc sur l'abattage d'arbre », a repris ses activités au cours de l'année 2015 après un arrêt causé par le départ de plusieurs membres.

La présence importante des îlots de chaleur dans le quartier Saint-Sauveur et l'effet qu'ils peuvent avoir sur la santé de la population ont poussé le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur à renouveler le mandat du comité afin, notamment, d'identifier les secteurs du quartier Saint-Sauveur qui pourraient accueillir des projets de lutte contre les îlots de chaleur et de rechercher des organismes qui seraient prêts à mettre en œuvre des petits projets de lutte contre les îlots de chaleur.

Une rencontre avec Nature Québec, organisme qui chapeaute le projet des milieux de vie en santé, a donné l'occasion au comité d'agir rapidement à la suite du renouvellement du mandat. Cette rencontre, qui a pris la forme d'une rencontre de remue-méninges, a permis d'identifier différents sites ayant un potentiel de verdissement. Des actions qui pourraient être posées ont également été suggérées pour chacun des sites identifiés.

Le comité poursuivra ses activités pendant l'année 2016 afin de continuer la lutte contre les îlots de chaleur dans le quartier.

2.5 Comité du marché public

Au cours de l'année 2015, le comité du marché public du conseil de quartier était composé de deux administratrices. Elles ont participé aux activités du collectif Fardoche, un groupe de résidentes et résidents du quartier qui est à l'origine de ce projet. Le marché public est réalisé en collaboration avec le comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

En 2015, le marché public s'est tenu tous les samedis matin des mois de juillet et août, de 10 h à 14 h, au parc Durocher. Le marché a attiré en moyenne 450 visiteurs à chacune de ses éditions. Les résidents du quartier ont ainsi pu s'approvisionner en légumes, fruits, viande, pain, confitures et autres denrées dans une ambiance conviviale. Des organismes communautaires se sont aussi joints aux exposants pour aborder divers thèmes, comme l'agriculture urbaine, la sécurité alimentaire ou l'engagement citoyen.

Plusieurs initiatives ont été menées au cours de l'été pour que le marché puisse contribuer à améliorer la sécurité alimentaire dans le quartier Saint-Sauveur. Ainsi, la livraison à vélo était offerte et les exposants ont activement participé à la démarche (prix réduits pour des légumes de deuxième catégorie, dont des invendus à deux HLM du quartier, etc.).

Le marché Saint-Sauveur sera de retour à l'été 2016 au parc Durocher. Un bel événement à ne pas manquer !

Pour en savoir plus : marchesaintsauveur.com.



2.6 Consultation citoyenne sur la maison de la culture

Le 3 juin 2015 à 19 h au Centre Édouard-Lavergne, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a convié la population du quartier à une consultation populaire concernant l'implantation, dans un site à définir, d'une maison de la culture dans le quartier Saint-Sauveur à Québec. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur considère que la consultation a été un succès, que ce soit pour la mobilisation observée, l'animation et la qualité des interventions.

Il importe de souligner que 110 personnes se sont présentées à la consultation populaire. Le conseil de quartier a également constaté la diversité des personnes présentes quant à leur âge, l'ancienneté de résidence dans le quartier et leur profession.

L'atmosphère de la soirée était par ailleurs agréable et détendue. Le public s'est montré enthousiaste et attentif aux interventions de chaque personne qui s'est présentée au micro.

Quant au contenu des interventions citoyennes, le conseil de quartier a pris la décision, avant la tenue de la consultation, de répartir les thèmes abordés lors de deux périodes distinctes dans le but de faciliter les échanges et de favoriser l'expression des différentes idées.

Le premier bloc de prise de parole citoyenne a donc porté sur les questions du programme de la maison de la culture ainsi que de son fonctionnement. Concernant le programme, deux grandes infrastructures, dont la maison de la culture, ont suscité l'adhésion et l'appui de la majorité des personnes ayant pris la parole au micro : une bibliothèque et un auditorium multifonctionnel. Au sujet du mode de fonctionnement, deux options différentes ont été avancées par les citoyens lors de la soirée. D'une part, quelques personnes étaient d'avis que la maison de la culture devrait être la propriété de la Ville de Québec et gérée par une corporation à but non lucratif, corporation dont les membres seraient issus de la communauté. D'autre part, d'autres se sont prononcés pour que l'institution prenne plutôt la forme d'une coopérative autogérée par ses membres.

Le deuxième bloc de la consultation populaire a porté sur les emplacements possibles d'une éventuelle maison de la culture. D'une part, le conseil de quartier a pris acte que, pour la grande majorité des citoyens présents, c'est le bâtiment de l'ancien Centre Durocher (290, rue de Carillon), selon eux indissociable de son parc adjacent, qui a suscité le consensus du public comme site d'emplacement d'une future maison de la culture à Saint-Sauveur. D'autre part, le conseil de quartier remarque que la majorité des citoyens n'ont pas choisi de se prononcer sur d'autres emplacements possibles autres que le 290, rue de Carillon lors de leurs interventions, et ce, malgré la demande formulée en ce sens par l'animatrice de la soirée et malgré l'invitation lancée par les membres du conseil de quartier aux citoyens et citoyennes de se prononcer sur des solutions de rechange au 290, rue de Carillon. Les églises Sacré-Cœur et Saint-Sauveur ont toutefois été brièvement évoquées.

Enfin, l'analyse de l'ensemble des échanges ayant eu lieu lors de la soirée porte le conseil de quartier à constater que la consultation a également donné lieu à la création collective d'une vision de la maison de la culture. Le conseil de quartier a donc choisi de prendre acte et de rendre compte de la vision citoyenne qui s'est dégagée des diverses prises de parole. Celle-ci pourrait guider l'ensemble des acteurs et des actrices qui porteront le projet de la maison de la culture.

Un rapport complet sur le déroulement de la soirée ainsi qu'un résumé des interventions a été rédigé par le conseil de quartier de Saint-Sauveur en collaboration avec le comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur, lequel est disponible sur le site internet du conseil.



2.7 *Table de concertation vélo des conseils de quartier*

Pour s'assurer que la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable (PRDC) de la Ville de Québec, lancé une première fois en 2008 puis révisé en 2015, répond bien aux besoins de déplacements actifs entre les pôles de services et de travail de la ville, les conseils de quartier ont mis sur pied une Table de concertation vélo des conseils de quartier, dont la première rencontre a eu lieu le 16 mars 2015. Une cinquantaine de représentants issus de 27 quartiers participent à ces travaux. Un représentant du conseil de quartier de Saint-Sauveur y a siégé en 2015. De cette table émanent des positions communes sur lesquelles les représentants de chaque conseil se mettent d'accord. Chaque représentant choisit alors de transposer ces positions sous forme de résolution qu'il soumet ensuite à son conseil de quartier, dont les membres ont alors le choix de l'adopter ou non. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur a adopté trois résolutions émanant directement de la Table de concertation en 2015.

Les membres de la Table se sont réunis cinq fois au cours de l'année 2015. Au cours de la première rencontre, les membres ont brossé un portrait des enjeux de transport actif dans leur quartier respectif. La présidence de la nouvelle instance a par ailleurs été confiée, par un vote unanime, à M. Martial Van Neste du Conseil de quartier de Maizerets.

Lors de la deuxième rencontre, les membres ont convenu d'une série de principes devant guider les actions et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo. Une première ébauche a été présentée lors de la troisième rencontre. Les délégués présents avaient alors convenu de les faire adopter, en tout ou en partie, par leur conseil de quartier. Ces principes ont été adoptés par le conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Lors de la quatrième rencontre, les représentants ont discuté de la meilleure façon d'éliminer les obstacles à la mobilité durable identifiés sur la carte des parcours et intersections problématiques. Le documentaire *L'hiver à vélo, portrait de cyclistes nordiques* a également été présenté aux délégués.

À la cinquième et dernière rencontre de 2015, des représentants de la Ville de Québec sont venus présenter aux représentants des conseils de quartier la version révisée du PDRC, après quoi chaque représentant a pu exprimer son opinion sur la vision des déplacements à vélo de la Ville et décrire les réalités cyclistes de leur quartier.

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2015, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2015.

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et une demande d'occupation sur le lot 1 478 076 par un usage de débit d'alcool C21 pour une brasserie artisanale au 195, rue Saint-Vallier Ouest, R.C.A.IV.Q. 227 et 228 2015-02-18	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et une demande d'occupation sur le lot 1 478 076 par un usage de débit d'alcool C21 pour une brasserie artisanale au 195, rue Saint-Vallier Ouest, R.C.A.IV.Q. 227 et 228, quartier Saint-Sauveur.	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage	Modification à la réglementation de la circulation concernant	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de donner suite au projet	Semblable à la recommandation

	l'instauration d'un sens unique dans la rue Anna en direction sud, depuis la rue Corinne jusqu'à la rue Napoléon, quartier Saint-Sauveur 2015-03-12	de modification à la réglementation de la circulation dans la rue Anna concernant l'instauration d'un sens unique dans cette rue en direction sud, depuis la rue Corinne jusqu'à la rue Napoléon.	
Consultation publique- Zonage	Modification à la réglementation de zonage relativement à une permission et une demande d'occupation sur les lots 2102-341 et 2102-342 pour des usages des groupes C1 services administratifs (comprend les studios d'enregistrement), C3 lieu de rassemblement (locaux de répétition sans public et rampe de skate) et C40 générateur d'entreposage, des superficies maximales s'appliquent pour chacun de ces groupes, 25, rue Bigaouette (SONUM), R.C.A.IV.Q. 231 et 232 2015-03-18	Il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver la demande, c'est-à-dire modifier le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission et une demande d'occupation sur les lots 2102-341 et 2102-342 pour des usages des groupes C1 services administratifs (comprend les studios d'enregistrement), C3 lieu de rassemblement (locaux de répétition sans public et rampe de skate) et C40 générateur d'entreposage, le tout selon les superficies maximales indiquées au projet de règlement pour chacun de ces groupes, <u>mais en ajoutant aux exigences une garantie concernant l'insonorisation du bâtiment et l'amélioration de son apparence.</u>	Semblable à la recommandation

4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Participations à des organismes ou regroupements

En raison des répercussions que des dossiers peuvent avoir sur le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. En 2015, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

ORGANISME OU REGROUPEMENT	DÉLÉGATION
Table de concertation des conseils de quartier	Véronique Demers et Sylvain Simoneau
Groupe de travail sur la mobilité durable de quartier	Sylvain Simoneau, Nicolas St-Laurent, Bruno Falardeau, Jean-François Lépine et Olivier Meyer
Comité de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur	Sylvain Simoneau, Odréanne Leblond, Guillaume Bélanger et Antoine Bernier
Comité Fleurir Saint-Sauveur	Véronique Demers, Guillaume Bélanger, Odréanne Leblond
Comité des communications	Nicolas St-Laurent, Sophie Gallais, Bruno Falardeau et Mélanie Fortin
Comité du marché public	Sophie Gallais et Mélanie Fortin
Table de concertation vélo des conseils de quartier	Bruno Falardeau

5. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. Voici un aperçu des sujets abordés par les citoyennes et citoyens en 2015 :

- Sauvegarde du Centre Durocher
- Stationnement lors des opérations de déneigement
- Fin du programme AccèsLogis
- Projet Domaine Scott
- Brasserie artisanale au 190, rue Saint-Vallier Ouest (Griandel)
- Terrain de l'ancienne église Saint-Joseph
- Demande d'une consultation citoyenne concernant le projet de création d'une maison de la culture
- Nuisances (Sonum, Le Red Lounge)
- Budget résiduel du Plan directeur de quartier
- Collecte des ordures et des matières résiduelles

- Modification à l'attribution des fonds du budget d'initiative du conseil de quartier
- Modification aux règles de financement du programme municipal de soutien aux organismes
- Parc Napoléon-Victoria
- Projet de maison de la culture de Saint-Sauveur
- Amélioration du parc Roger-Lemelin
- Passerelle sur la rivière Saint-Charles
- Sauvegarde du Centre Édouard-Lavergne
- État des trottoirs
- Avancement du projet des Habitations Durocher
- Concertation Saint-Sauveur (anciennement les ATI)
- Corridor cyclopédestre Dollard-des Ormeaux-Lionel-Bertrand

6. SUJETS TRAITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, la conseillère municipale participe aux discussions et dispose d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2015 :

- Plan de mobilité durable du quartier Saint-Sauveur
- Passerelle de la rivière Saint-Charles et son futur nom
- Nouvelle fonction au sein du comité exécutif – projet accès à la propriété pour les familles.
- Réfection et verdissement de la rue Anna
- Réfection du boulevard Langelier
- Parc Napoléon-Victoria
- Réfection des infrastructures de la rue de l'Aqueduc et parvis de l'église Saint-Malo
- Vision de l'arbre
- Révision du Plan directeur du réseau cyclable
- Construction de coopératives d'habitation au Domaine Scott
- Sauvegarde du Centre Édouard-Lavergne
- Corridor cyclopédestre Dollard-des Ormeaux-Lionel-Bertrand

7. ÉTATS FINANCIERS

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2951	565
Subventions à recevoir	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>2951</u>	<u>565</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Chèque 221 Souper travail 2014		124
Chèque 239 Souper travail 2015	156	
Chèque 237 Marché public	1000	
Chèque 236 Plan de mobilité durable	<u>1500</u>	
	<u>2656</u>	<u>124</u>
Actif net		
Affecté (Marché public)	0	
Affecté (Fleurir Saint-Sauveur)	126	298
Affecté (fonctionnement)	151	143
Affecté (autres)	<u>18</u>	
Actif net à la fin de l'exercice	<u>295</u>	<u>441</u>
	<u>2951</u>	<u>565</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Sauveur :

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SAUVEUR
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1358	1059
Subvention – Ville de Québec initiative		
Projet : Plan local de mobilité durable	1500	2100
Saint-Sauveur en fleurs		1500
Fleurir Saint-Sauveur		550
Marché public		1000
Autres subventions	1000	
Fleurir Saint-Sauveur (caisse populaire)		500
Conférence agriculture urbaine		
Colloque mobilité durable	420	
	550	
	4828	<u>6709</u>
Charges		
Fonctionnement	1349	1356
Projet : Plan local de mobilité durable	1500	2100
Saint-Sauveur en fleurs		1500
Fleurir Saint-Sauveur	173	799
Marché public	1000	1250
Conférence agriculture urbaine	402	
Colloque mobilité durable	550	
	4974	<u>7005</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-146	-296
Actif net au début de l'exercice	441	737
Actif net à la fin de l'exercice	295	<u>441</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.